

(N° 116.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget des Non-Valeurs et Remboursements, pour l'exercice 1850.

(Voir les N° 164 et 220 de la Chambre des Représentants, et le N° 99 du Sénat.)

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants vous a envoyé le Projet du Budget des Non-valeurs et Remboursements pour l'exercice 1850. Ce Projet de loi a été adopté par elle sans amendement et à l'unanimité. La Commission que vous avez chargé d'en faire l'examen, vient par mon organe vous soumettre le résultat de son appréciation.

Le budget de l'année courante s'élève au chiffre de 1,918,000 fr. ; celui qui nous occupe est de la même importance. Il est divisé en 2 chapitres et 11 art. qui, successivement soumis à la discussion, n'ont donné lieu à aucune observation qui puisse y porter le moindre changement. Ces chiffres ne sont point limitatifs, la nature des dépenses ne comporte pas qu'il en soit autrement.

La commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi, tel qu'il vous est soumis au tableau y annexé.

F. SPITAEELS.

E. GRENIER.

L. ZOUBE.

E. COGELS.

Le Comte COGHEN, Rapporteur.